



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1877

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 21 janvier 2019, le **Règlement numéro 1877 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 300 000 \$**

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter les 18 et 19 février 2019 et par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 9 avril 2019, et ce, pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 175 000 \$.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 17 avril 2019.

Brigitte Chabot, greffière adjointe